



Bureau du Conseil d'Administration du 01 mars 2022

Délibération n° 2022 – 01 – BUR

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 07 OCTOBRE 2021**

Le Bureau du Conseil d'administration,

Vu la délibération n°21-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° 21-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°21-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'administration du 07 octobre 2021 tel que présenté en séance.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

